



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-04/06

## Séance du 22 mai 2025

Date de la convocation :

15 mai 2025

Affichage de la convocation :

16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-deux mai, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Lindsay DIAS, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nicole BOURGEOIS (Procuration à D. JUHEN), Alain VIEUX (Procuration à A. CHAMPETINAUD), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à E. GUILLET), Mathieu LAURAIN (Procuration à D. MONCHANIN), Nikita FERRACHAT (Procuration à C. CHARTON).

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	17
procurations :	6
absents :	4
votants :	23

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Romain GAILLARD.

Martine TERRIER a été élue secrétaire de séance.

### CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTE LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) ET LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

Monsieur le Maire explique que le dispositif issu de la loi du 19 février 2007 a renforcé les droits individuels et collectifs à la formation des agents territoriaux qui s'exercent selon un jeu de responsabilités croisées entre les agents, les employeurs et le CNFPT.

Dans ce cadre, l'exercice du droit à la formation résulte d'une part, d'une relation indispensable entre l'agent territorial et son employeur, et, d'autre part, relève autant de l'engagement des autorités territoriales que de l'offre de service du CNFPT.

C'est pour définir les engagements et les modalités de cette relation au bénéfice du développement des compétences des agents de la collectivité que les deux parties décident de conclure une convention cadre.

Les parties conviennent en ce sens de mettre en œuvre dans le cadre d'un programme annuel, des actions de formation en union de collectivités dont la mairie de Saint-Maurice-de-Beynost accepte d'être le pilote.

Cette convention cadre a pour finalité de préciser les modalités encadrant la mise en œuvre des actions en union de collectivités portées par la commune de Saint-Maurice-de-Beynost.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention cadre pluriannuelle de partenariat entre le CNFPT et la commune de Saint-Maurice-de-Beynost

**MANDATE** le Maire pour signer cette convention et procéder à son application

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le Maire  
Pierre GOUBET

